

FACE PRESS RELEASE

European Federation for Hunting and Conservation



Feu vert pour la chasse en tant qu'outil de gestion du loup

Bruxelles, le 10 octobre 2019 – *Au travers de la décision qu'elle a adoptée aujourd'hui, la Cour européenne de Justice (CEJ) a confirmé que le recours à la chasse en tant qu'outil de gestion des populations d'espèces bénéficiant d'une protection stricte est compatible avec la législation de l'UE. Cette affaire porte sur des questions posées à l'égard d'une procédure préjudicielle du Tribunal administratif suprême de Finlande adressées au tribunal de plus haute juridiction de l'UE au sujet de l'interprétation à donner aux dérogations dans le cadre de la Directive Habitats de l'UE. Le jugement suit essentiellement l'[opinion du Procureur général](#) qui est intervenu dans la même affaire plus tôt cette année. Il revient maintenant au tribunal finlandais de prononcer un verdict définitif sur cette affaire.*

La FACE se félicite du fait que la Cour de l'UE ait confirmé que la chasse de populations de grands carnivores strictement protégées reste compatible avec la législation européenne pour autant que toutes les conditions rigoureuses sur ce plan soient satisfaites. Le jugement de ce jour intervient après des années de longues procédures juridiques tant en Suède qu'en Finlande contre l'utilisation de chasses de gestion dans le cas des loups. Nombreux sont les États membres qui recourent à la chasse en tant qu'outil de gestion pour assurer une contribution écologique positive sur le long terme aux populations de grands carnivores ainsi qu'en relation avec la perception du public. Ce point est par ailleurs de plus en plus documenté par la recherche en sciences sociales.

Torbjörn Larsson, le Président de la FACE, a affirmé : *“La décision de ce jour confirme que la législation de l'UE permet aux États membres de recourir à la chasse pour gérer des populations de grands carnivores qui bénéficient d'une stricte protection, y compris afin de lutter contre l'abattage illégal et pour accroître l'acceptation sociale. Le document d'orientation actuel de la Commission européenne comprend des recommandations à l'attention des États membres quant à la manière de traiter les espèces strictement protégées dans le cadre de la législation européenne; il fait maintenant l'objet d'une mise à jour et doit dorénavant mettre fermement en exergue le fait que l'amélioration de l'acceptation sociale et la réduction des abattages illégaux peuvent justifier une chasse limitée et strictement contrôlée. Il est par ailleurs crucial que la procédure actuelle d'infraction de la Commission européenne à l'encontre de la chasse au loup en Suède soit clôturée”.*

Heli Siitari, Directeur général de l'Association des Chasseurs de Finlande, a indiqué que : *“L'Association des Chasseurs de Finlande accueille favorablement la procédure préjudicielle de la Cour européenne de Justice qui donne en principe le feu vert pour la chasse en tant qu'outil de gestion. La Finlande vient d'actualiser son plan de gestion des loups qui reprend la chasse en tant qu'outil de gestion. Même si cette chasse sera rigoureusement réglementée, nous percevons cette opportunité comme un élément positif pour les habitants des campagnes et pour l'acceptation du loup de manière plus générale”.*

Le **Dr. David Scallan**, le Secrétaire général de la FACE, a quant à lui conclu : *“le plus important maintenant est que les États membres de l'UE appliquent la Directive Habitats de manière souple et pragmatique. La*

NOTE TO EDITORS: FACE is the European Federation for Hunting and Conservation. Established in 1977, FACE represents the interests of Europe's 7 million hunters as an international non-profit-making nongovernmental organisation. FACE is made up of national hunters' associations from 36 European countries including the EU-28. FACE is supported by 7 associate members and is based in Brussels. FACE upholds the principle of sustainable use and has been a member of the International Union for the Conservation of Nature (IUCN) since 1987. Visit www.face.eu

FOR FURTHER INFORMATION PLEASE CONTACT: Alessio Borrello, Communication Manager – alessio.borrello@face.eu

FACE

Rue Belliard 205, B-1040 Brussels

+32 (0)2 732 6900

info@face.eu

www.face.eu



FACE et ses membres vont entreprendre une analyse plus approfondie de tous les aspects de cette décision au sein du Groupe d'Experts sur les Grands Carnivores".

Les documents portant sur cette décision peuvent être consultés [ici](#).

##FIN##